CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E98585** **VALABLE JUSQU'AU** **26/10/2027**

ÉDITÉ LE 01/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/02/1998

Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT MALO 1998B00038

Siret : 417 770 179 00022

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 0033533-1 02

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 589299/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 659146Q1244000/001 589299/17

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Raison sociale : BERRU NJS DECORS

9 RUE DE LA RONCERAIE
PA LES ROLANDIERES III
35120 DOL-DE-BRETAGNE

Téléphone : 02 99 48 37 12 **Fax :** 02 99 48 38 31

Portable : 06 07 18 28 94

Responsabilité légale :
BERRU NICOLAS GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MINORITAIRE OU ÉGALITAIRE

Site Internet : https://berru-njs.fr/

E-mail : berru.njs@orange.fr

Effectif moyen : 14 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 760 856 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	14	27/10/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

01/10/2026 10:01

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.